



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 20 H 30

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 078-217800101-20210705-CR_CM_07-AU



COMPTE RENDU

Date de convocation : 25 juin 2021

Date d'affichage : 25 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre-Village, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique HOULLIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique HOULLIER, Yves BEAUVALLET, Stéphanie MUNEUX, Olivier COSTES, , Adjoints,

Renée RENAULT, Marie-Annick GOUBILL, Evelyne GEFFROY, Thierry MAINGRE, Catherine LEGAL, Christophe BORGES, Sylvia WEIZMANN, Alexandre LAMORY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

Maximilien DUPUIS à Véronique HOULLIER

Guillaume GOUSSEAU à Véronique HOULLIER

Thérèse GEVRESSE à Marie-Annick GOUBILL

Secrétaire de séance :

Marie Annick GOUBILL

Madame Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, relatives au projet de construction d'un Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) et d'un restaurant scolaire :

Le 26 MAI 2021

Décision :

- de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 ;
- de s'engager à financer l'opération de la façon suivante :

RECETTES	Hors TVA	TAUX
DETR	117 000 €	73%
Région	148 000 €	
Département	272 000 €	
DSIL	119 000 €	
CAF	300 000 €	
Autofinancement	346 950 €	27%
Total	1 302 950 €	100%

Le 1^{er} juillet 2021

Décision :

- **D'ACCEPTER** l'offre présentée par le Cabinet d'Architecte C+O IDF, représenté par Monsieur ORBACH David, Architecte, domicilié 16, rue Barbès 92130 ISSY LES MOULINEAUX, mandataire du groupement conjoint constitué avec ARWYTEC, Co-traitant, Cuisine collective, domicilié 69, avenue du Maine 75014 PARIS.
- **DE SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architecte C+O IDF, représenté par Monsieur ORBACH David, Architecte, domicilié 16, rue Barbès 92130 ISSY LES MOULINEAUX, pour un montant de : Hors Taxes : **70.246,00 €** TVA : **14.049,20** T.T.C : **84.295,20 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Mai 2021.

1 – Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Olivier COSTES)

- o **ADOpte** le rapport de la CLECT Année 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.
- o **PRECISE** qu'en cas d'adoption du rapport de CLECT par les communes membres de l'EPCI, selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies C, il sera transmis au président de la Communauté urbaine, pour proposition de fixation des attributions de compensation définitives.

2 – A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de fixer les horaires des écoles de la commune -maternelle et élémentaire- à compter de la rentrée de septembre 2021, comme suit :
 - **lundi, mardi, jeudi, vendredi :**
 - **matin : 8 H 30 à 11 H 30**
 - **après-midi : 13 H 30 à 16 H 30**

Fait à LES ALLUETS LE ROI, le 5 juillet 2021



Le Maire,

Veronique Houllier
Veronique HOULLIER

AFFICHAGE LE 5 JUILLET 2021